

Bénin

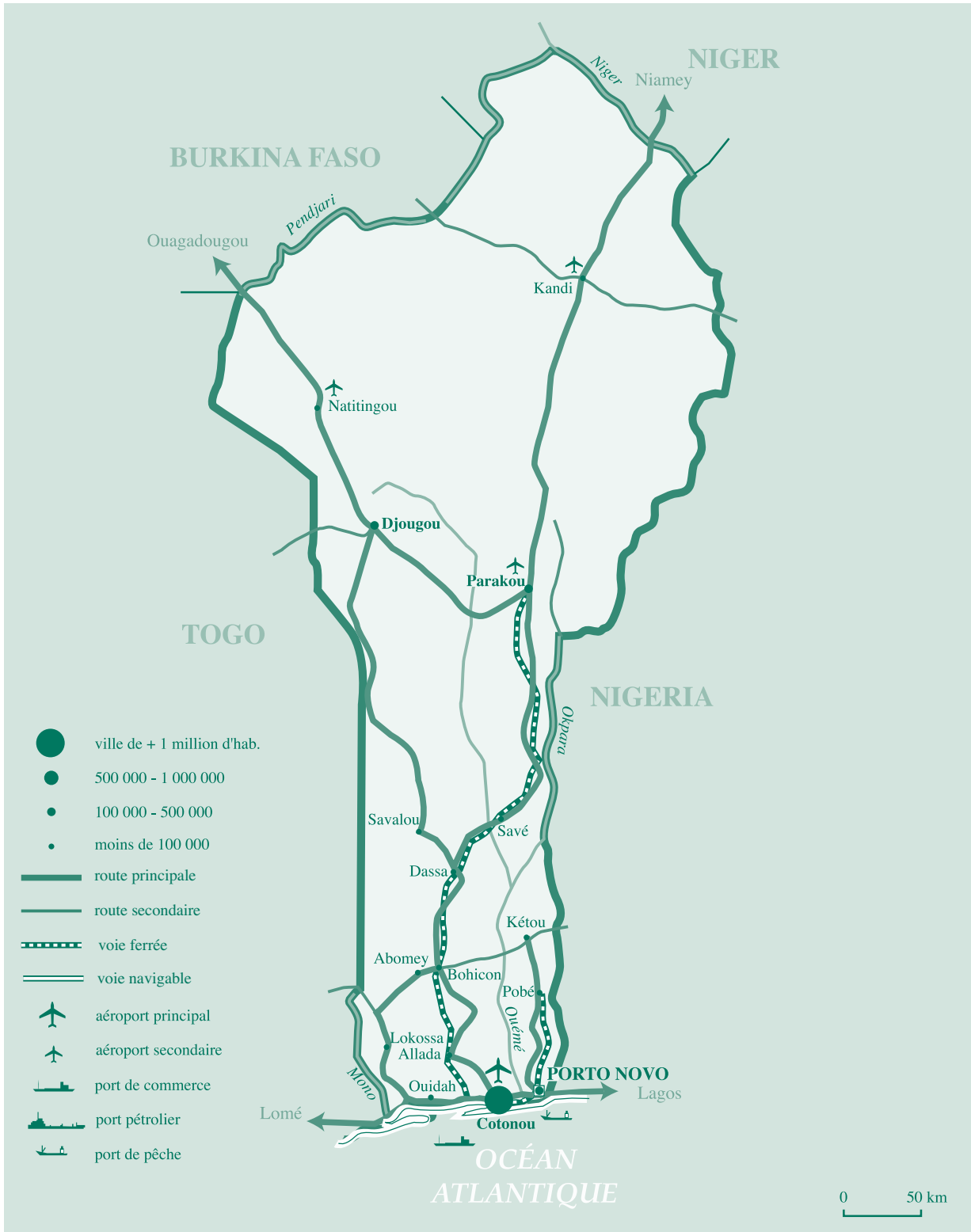


Porto-Novo

chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 113
- Population en milliers (2006) : 8 703
- PIB par habitant, valorisation dollars PPA (2006) : 1 159
- Espérance de vie (2006) : 55.5
- Taux d'analphabétisme (2006) : 65.3

Bénin



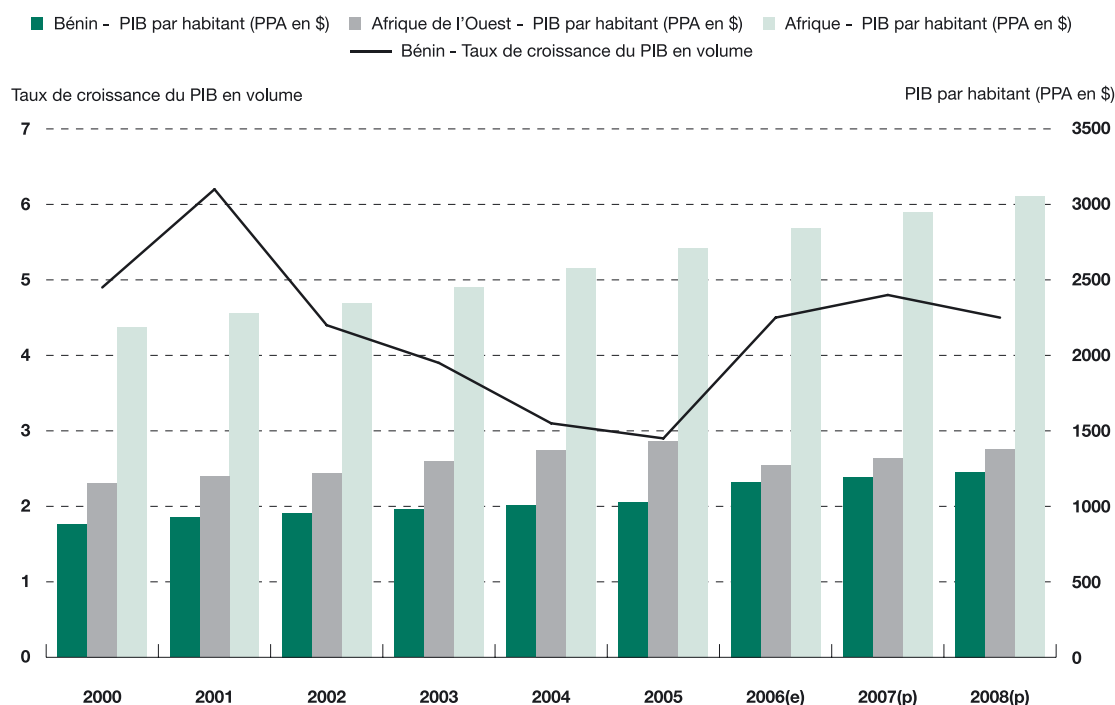
DÉPUIS 2001, LA CROISSANCE DU BÉNIN s'est ralentie progressivement, passant de 6.2 pour cent en 2001 à 2.9 pour cent en 2005, en raison des faibles prix du coton, des cours élevés du pétrole, de l'appréciation réelle du franc CFA et de la nécessité de restructurer les principaux secteurs (coton, pétrole, électricité et télécommunications). Cependant, les indicateurs de l'année 2006 se sont améliorés par rapport à 2005 et les perspectives d'ensemble sont plutôt positives. Ainsi, l'inflation a déceléré, les taux d'investissement public et privé se sont accrus et le déficit commercial s'est résorbé. En 2006, le déficit budgétaire a reculé de 0.2 pour cent malgré les dépenses électorales. De façon générale, le taux de croissance du PIB a augmenté de 2.9 pour cent à 4.5 pour cent entre 2005 et 2006, et

les estimations prévoient 4.5 pour cent puis 4.8 pour cent en 2007 et 2008. Cependant, l'amélioration des performances de l'économie béninoise dans les années à venir est conditionnée à sa capacité de diversification des activités productives.

À l'heure actuelle, l'économie est beaucoup trop dépendante de la filière cotonnière dans un contexte international peu favorable, et de l'activité du port de Cotonou alors que les relations avec le Nigeria voisin ne sont pas encore complètement normalisées.

Malgré les moyens dégagés par les bailleurs pour le secteur social et les infrastructures, l'économie reste trop dépendante de la filière cotonnière et de l'activité du port de Cotonou.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars PPA à prix courants)



Source : Données du FMI et de l'INSAE (Institut national de la statistique et de l'analyse économique); calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/541736502763>

Le Bénin a de nombreux défis à relever dont les principaux sont la lutte contre la corruption et celle contre la pauvreté. Inscrite comme une priorité dans le DSRP (document de stratégie pour la réduction de la pauvreté), le Président nouvellement élu a rappelé que l'amélioration de la gouvernance et de la transparence était l'une des clés de son programme politique. La corruption est un problème persistant qui altère le climat des affaires alors qu'en 2006, l'indice de perception de la corruption au Bénin s'est encore aggravé par rapport à 2005. De plus, le pays a pris du retard dans la mise en place des réformes structurelles. Le programme de privatisation patine et les secteurs du coton, de l'électricité et des télécommunications doivent être profondément restructurés.

Du côté des performances sociales, le Bénin demeure un des pays les plus pauvres d'Afrique avec un PIB par habitant à parité des pouvoirs d'achat de 1 091 dollars en 2004 contre une moyenne de 1 946 dollars en Afrique subsaharienne. Les conditions sanitaires et d'éducation sont souvent déplorables malgré quelques progrès récents. Les dépenses d'infrastructures ont significativement augmenté et les bailleurs ont débloqué des sommes importantes. Le Compte du défi du Millénaire (MCA – *Millennium Challenge Account*) vient d'octroyer un don de 307 millions de dollars au Bénin pour lui permettre d'avancer vers la réalisation des OMD (Objectifs du Millénaire pour le développement). Dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, les cibles respectives d'accès de 68 pour cent et 51 pour cent de la population totale ont quelques chances d'être atteintes d'ici 2015 car les flux financiers et les montants investis par les bailleurs de fonds sont très importants. En 2004, les taux de couverture étaient de 48 pour cent pour l'eau potable et de 40 pour cent pour l'assainissement.

Au niveau politique, l'année 2006 a surtout été marquée par le bon déroulement des élections présidentielles mais également par la remise en cause de l'influence des partis politiques traditionnels avec la victoire du candidat indépendant Boni Yayi. Aussi, les élections législatives de 2007 et les communales de 2008 devraient-elles permettre au pays de faire le point sur les nouvelles tendances politiques des Béninois.

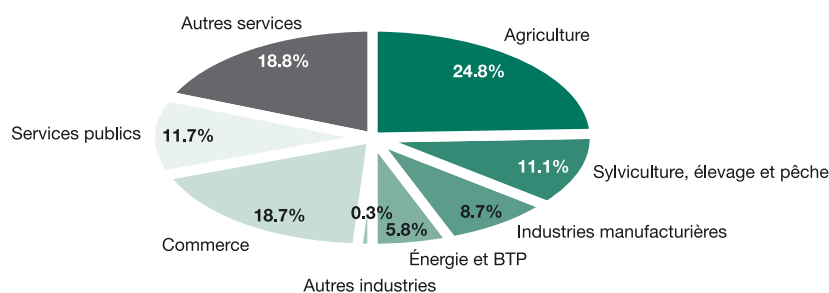
Développements économiques récents

De façon générale, les deux principaux secteurs déterminant le taux de croissance du Bénin sont l'agriculture (le secteur cotonnier) et les services (l'activité du port de Cotonou). La faible diversification de la production ainsi que la dépendance du commerce à l'évolution des relations avec les autorités nigérianes constituent les principales fragilités de l'économie béninoise.

Le taux de croissance du PIB est passé de 2.9 pour cent en 2005 à 4.5 pour cent en 2006. Les faibles performances de l'année 2005 ont été essentiellement liées à la forte baisse de la production de coton. Cependant, la reprise de la production cotonnière et le rétablissement progressif des activités de réexportation ont permis au pays d'enregistrer 1.6 point de pourcentage de croissance supplémentaire en 2006. Pour les années 2007 et 2008, la croissance est prévue respectivement à 4.5 et 4.8 pour cent sous condition d'une accélération de la reprise des activités commerciales avec le Nigeria et de la bonne suite de la restructuration en cours de la filière cotonnière.

Le secteur primaire, qui représentait 35.9 pour cent du PIB en 2005 et employait près de 54 pour cent de la population, est dominé par la production de coton. Le secteur du coton représente environ 10 pour cent du PIB et quelques 350 000 producteurs faisant vivre près de 40 pour cent de la population du Bénin. Cependant, les développements récents sont plutôt défavorables. La production de coton n'a atteint que 190 700 tonnes pour la campagne 2005/06, contre 427 000 tonnes en 2004/05. Cette baisse est liée aux délais de paiement imposés aux paysans et aux distributeurs d'insecticides, ainsi qu'aux incertitudes liées au programme de privatisation et à l'avenir du secteur. Des invasions récentes d'insectes, liées à la mauvaise qualité ou à l'indisponibilité des pesticides et des insecticides, ont endommagé la production. Cette dernière, initialement prévue à 300 000 tonnes par l'Association interprofessionnelle du coton (AIC), ne devrait pas dépasser 250 000 tonnes en 2006/07. De plus, les prix au producteur ont baissé parallèlement

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2005 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de l'INSAE (Institut national de la statistique et de l'analyse économique).

<http://dx.doi.org/10.1787/714353110413>

aux cours mondiaux. Après d'amples négociations entre les différents acteurs de la filière, ils ont été fixés pour la campagne 2006/07 à 170 francs CFA le kg pour le coton de première qualité, contre 185 francs CFA l'année précédente, et à 120 francs CFA pour la seconde qualité, contre 135 francs CFA en 2005/06. Ces prix sont néanmoins supérieurs à ceux des pays producteurs voisins et les entreprises de filature du Bénin se sont inquiétées des possibles pertes financières qu'elles pouvaient subir.

Le secteur du coton a besoin d'être restructuré. L'État doit tout d'abord poursuivre son désengagement du secteur et notamment de la société publique d'égrenage Sonapra (Société nationale pour la promotion agricole). De façon générale, il doit assurer le respect des droits de propriété et de la concurrence dans le secteur. Il lui faudra ainsi établir la transparence ainsi qu'un véritable système de marché pour tout ce qui concerne l'approvisionnement, le crédit et la vente. Le gouvernement a finalement assuré qu'il rembourserait les arriérés de paiement dus aux producteurs de coton et il a marqué cette volonté par le déboursement de 2.9 milliards de francs CFA en octobre 2006 (soit un cinquième de la somme totale).

En 2005 le secteur secondaire, qui représentait 14.8 pour cent du PIB et 10 pour cent de la population active, a contribué négativement au taux de croissance du PIB. En dehors du ciment et des produits de substitution aux importations de base (tels que les produits alimentaires de base), la production industrielle se compose essentiellement des industries de

transformation du coton. En 2005, la valeur ajoutée des industries manufacturières a diminué suite à la baisse de la production de coton mais aussi à l'accroissement de la concurrence des produits textiles asiatiques. Néanmoins, une nouvelle société de filature devrait être créée et commencer à produire en juin 2007. Seuls le secteur du BTP (bâtiment et travaux publics) et l'industrie du ciment ont affiché des performances positives, bénéficiant des projets des principaux bailleurs dans les infrastructures et notamment de la construction de routes.

Le secteur tertiaire, qui se compose surtout du commerce avec les pays voisins et des transports, représentait près de 49.2 pour cent du PIB et employait 36 pour cent de la population active en 2005. En novembre 2004, la levée partielle de l'interdiction par le Nigeria d'importer des produits en provenance du Bénin a permis la reprise des activités de réexportation, mais la lourdeur bureaucratique persiste. Ainsi, en dépit de l'augmentation du trafic dans le port autonome de Cotonou (PAC), les taux de rentabilité sont restés relativement faibles (3 pour cent en 2005 contre 5 pour cent en 2004) en raison de problèmes d'insécurité. Le port de Cotonou est de plus en plus concurrencé par celui de Lomé (Togo). En 2005, le trafic a pourtant augmenté de 29.8 pour cent, avec des échanges de marchandises pour une valeur totale de 12.9 milliards de francs CFA. Sur les 8 premiers mois de l'année 2006, les échanges ont été équivalents à ceux des 8 premiers mois 2005, mais les échanges n'ont pas eu la même destination. Le trafic avec le Togo avait diminué de 67.7 pour cent alors que celui avec les pays enclavés

du Mali, du Burkina Faso et du Niger a augmenté respectivement de 133.4 pour cent, 52.6 pour cent et 25.5 pour cent. Le trafic officiel avec le Nigeria avait plus légèrement augmenté, de 10.5 pour cent. Les sociétés béninoises sont toujours confrontées à des difficultés pour exporter vers le Nigeria, même après avoir rempli les conditions requises. Elles doivent certifier l'origine de leurs produits et être inscrites auprès de la Cedeao (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest). Dans les exportations totales, les activités de réexportation représentaient 40.5 pour cent en 2005, contre 41.2 pour cent en 2004 et 52.8 pour cent en 2002.

Accompagnant ces développements par secteur, la demande privée, aussi bien de consommation que

d'investissement, n'a pas été très forte en 2005. Ainsi, le taux d'investissement total s'était établi à 18.2 pour cent cette année-là contre 20.7 pour cent en 2004, en raison d'une contraction de l'investissement privé. Cependant, le taux de croissance en volume de l'investissement privé devrait s'accélérer légèrement en 2007 (5.4 pour cent) et 2008 (5.9 pour cent), reflétant l'amélioration très attendue du climat des affaires et de la gouvernance économique. Pour 2006, la reprise de l'investissement total, à 20 pour cent du PIB, a surtout été le fait de l'investissement public avec un taux de croissance en volume de 25 pour cent. Au niveau extérieur, avec la normalisation des relations commerciales entre le Bénin et le Nigeria, les exportations devraient stabiliser leur part dans le PIB aux alentours de 21.6 pour cent.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	1998	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume		
Formation brute de capital	18.2	18.2	13.5	7.6	8.4
Publique	4.7	8.0	25.0	10.0	11.0
Privée	13.4	10.2	4.5	5.4	5.9
Consommation finale	87.3	88.8	3.2	4.6	4.9
Publique	13.1	12.0	-1.0	4.6	4.3
Privée	74.1	76.8	3.7	4.6	4.9
Solde extérieur	-5.4	-7.0			
Exportations	27.1	21.6	5.0	6.0	6.8
Importations	-32.5	-28.5	5.2	7.0	8.1

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/711267832643>

Politique macro-économique

Concernant la politique macro-économique, le Bénin poursuit le programme de réformes qu'il a entrepris avec le FMI sous la FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) pour la période 2005-08. Au terme de la première revue, le pays n'avait

pas respecté la condition de non accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs¹ ni celle de ne pas contracter de nouveaux prêts non concessionnels. Un prêt de 31 millions de dollars² sur six ans avait ainsi été contracté auprès d'une banque chinoise par la compagnie publique de télécommunication, Bénin Telecoms.

1. Les arriérés de paiement représentaient 62.6 millions de dollars en 2005.

2. Les francs CFA ont été convertis en dollars au taux de 100 francs CFA = 0.20 dollar.

Au niveau des critères de convergence de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), le pays a respecté quatre critères de premier rang sur cinq en 2006 contre trois en 2005. En effet, le pays a connu une inflation inférieure à 3 pour cent en 2006 (2.4 pour cent) alors qu'elle était de 5.4 pour cent l'année précédente. En revanche, il n'a pas réussi à améliorer suffisamment le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB. Alors que ce ratio devrait être positif ou nul, il était de -1.1 pour cent en 2006 contre -1.7 pour cent en 2005. Concernant les quatre critères de second rang, le Bénin n'en respectait qu'un seul : il disposait d'un montant d'investissements sur ressources internes en pourcentage du PIB supérieur à 20 pour cent (22.8 pour cent en 2005 et 23.8 pour cent en 2006). La masse salariale en pourcentage des recettes fiscales était de 37.7 pour cent en 2006 (contre un objectif de 35 pour cent). Le déficit courant (hors transferts officiels) représentait 7 pour cent du PIB contre un seuil de 5 pour cent, et le taux de pression fiscale, de 15 pour cent en 2006, aurait dû être supérieur à 17 pour cent pour que le critère soit respecté.

Politique budgétaire

La politique budgétaire a pour principaux objectifs de générer davantage de recettes fiscales et de restreindre les dépenses courantes de façon à dégager des fonds pour l'investissement dans les secteurs prioritaires. Le déficit budgétaire, essentiellement financé par l'emprunt

extérieur, était inférieur à 2 pour cent du PIB jusqu'à une période récente. La situation budgétaire s'est dégradée en 2005 et en 2006 suite à l'accord de subventions à la filière cotonnière, aux dépenses de réduction de la pauvreté et à la mise en place des élections présidentielles. Au total le déficit budgétaire est passé de 1.7 pour cent en 2004 à 2.9 pour cent en 2005 puis à 2.7 pour cent en 2006. Il est prévu qu'il se maintienne aux alentours de 2.7 pour cent du PIB pour les années 2007 et 2008.

Du côté des recettes, les montants ont augmenté grâce aux réformes de l'administration fiscale et de la collecte de l'impôt mais également grâce à l'augmentation des dons. Ces derniers sont passés de 1.7 pour cent du PIB en 2005 à 2.3 pour cent en 2006 et ils devraient continuer à représenter une part accrue du PIB en 2007 (2.7 pour cent) et en 2008 (2.9 pour cent). En revanche, pour limiter l'impact de l'augmentation des prix du pétrole sur les prix à la consommation, les autorités ont supprimé la taxe spécifique sur les hydrocarbures. Au total, la part des recettes dans le PIB est passée de 18.4 pour cent en 2005 à 19 pour cent en 2006 et devrait continuer à augmenter en 2007 (19.3 pour cent) et en 2008 (19.5 pour cent). Ces prévisions s'appuient sur la mise en œuvre en cours du renforcement des régies financières, l'instauration d'un guichet unique pour les procédures de dédouanement et le suivi rigoureux des exonérations fiscales.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Recettes totales (avec dons)^a	17.5	18.6	18.3	18.4	19.0	19.3	19.5
Recettes fiscales	12.6	15.1	14.6	14.5	14.6	14.4	14.5
Dons	3.0	1.7	1.9	1.7	2.3	2.7	2.9
Dépenses totales (et prêts nets)^a	15.5	20.5	20.1	21.3	21.8	22.0	22.4
Dépenses courantes	9.9	13.9	13.9	15.0	14.1	14.1	14.0
<i>Sans les intérêts</i>	<i>8.9</i>	<i>13.3</i>	<i>13.6</i>	<i>14.7</i>	<i>13.9</i>	<i>13.8</i>	<i>13.8</i>
Salaires	4.5	5.2	6.8	6.8	6.3	6.2	6.1
Paievements d'intérêts	1.0	0.6	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3
Dépenses en capital	5.5	6.7	6.1	6.3	7.6	7.9	8.3
Solde primaire	3.0	-1.3	-1.4	-2.6	-2.5	-2.4	-2.6
Solde global	2.0	-1.9	-1.7	-2.9	-2.7	-2.7	-2.8

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/406058243030>

Concernant les dépenses, elles sont prévues en augmentation pour 2007 et 2008, après avoir augmenté de 21.3 pour cent du PIB à 21.8 pour cent entre 2005 et 2006. Cependant, alors que les dépenses courantes ont représenté une part moins élevée dans le PIB (14.1 pour cent en 2006 contre 15 pour cent en 2005), les dépenses en capital ont augmenté. Ces dernières sont passées de 6.3 pour cent en 2005 à 7.6 pour cent en 2006 et sont prévues représenter une part croissante dans le PIB en 2007 (7.9 pour cent) et en 2008 (8.3 pour cent) grâce aux fonds dégagés par les allègements de dette. Le gouvernement prévoit d'importants investissements dans les secteurs sociaux et les infrastructures. La mise en place de nouvelles élections en 2007 et 2008 devraient cependant encore peser sur les dépenses courantes, prévues aux alentours de 14 pour cent du PIB. Les bailleurs réclament la restructuration des salaires dans la fonction publique de façon à ce que leur augmentation soit établie en fonction du mérite et non pas de manière uniforme. Les salaires publics devraient ainsi représenter une part légèrement plus faible dans le PIB, de 6.2 pour cent en 2007 et de 6.1 pour cent en 2008, contre 6.3 pour cent en 2006.

Politique monétaire

La politique monétaire du Bénin est celle de la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) dont les objectifs principaux sont la garantie de la parité entre le franc CFA et l'euro et la stabilité des prix. Depuis de nombreuses années, la politique est plutôt rigoureuse. La parité de la monnaie n'a pas bougé depuis 1994. En août 2006, la BCEAO a augmenté son taux de refinancement à 4.25 pour cent pour réduire les pressions inflationnistes, alors qu'il était de 4 pour cent depuis mars 2004. Au Bénin, le taux d'inflation était de 5.4 pour cent en 2005 contre 0.9 pour cent l'année précédente suite au renchérissement des produits pétroliers. En 2006, l'inflation a décéléré à 2.4 pour cent du fait de la baisse des prix des produits alimentaires, et elle devrait afficher des taux encore plus modérés en 2007 et 2008, respectivement de 1.8 pour cent et 2.3 pour cent selon les prévisions. Fin 2006, les réserves du Bénin en devises étrangères auprès de la BCEAO représentaient 10 mois d'importations.

Le crédit au secteur privé a connu un taux de croissance de 20.2 pour cent en 2005 contre 4.5 pour cent en 2004. Bien que le système financier soit peu approfondi, la majorité des banques respectent les normes prudentielles et les créances douteuses ne représentaient que 10 pour cent des actifs bancaires en juillet 2006. À cette date, 12 banques commerciales et 2 compagnies de crédit-bail opéraient sur le marché ainsi que près d'une centaine d'institutions de micro-finance formelles. Le Bénin possède le plus grand nombre d'institutions de micro-finance de l'UEMOA. Le secteur est constitué de deux principaux réseaux. L'activité mutualiste, avec la Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel (Fececam), transforme l'épargne collectée en crédits alors que les institutions de crédits directs se financent sur les marchés financiers. Avec un taux d'intérêt de 2 pour cent par mois, le coût de la micro-finance demeure très en dessous du coût du marché. Cependant, certains secteurs tels que l'artisanat ne bénéficient pas de manière conséquente des crédits octroyés. Les financements privilégient l'agriculture et le commerce. Quant à la bourse des valeurs mobilières d'Afrique de l'Ouest, aucune société béninoise n'y est cotée.

Position extérieure

Par sa position géographique, le Bénin joue un grand rôle dans les échanges de la région. Le transport constitue un secteur clé dans l'économie par sa double vocation de desserte intérieure et de transit international vers les pays voisins enclavés (Burkina Faso, Niger, Mali) et côtiers voisins (principalement le Nigeria). Au niveau des échanges avec le Nigeria, les opérateurs privés béninois se sont plaints du non respect par les autorités voisines des règles commerciales signées entre les deux pays. Néanmoins, les efforts pour redéfinir la frontière commune entre le Nigeria et le Bénin et pour relâcher les contraintes sur les importations nigérianes en provenance du Bénin devraient permettre la normalisation des relations commerciales entre les deux pays.

En 2005, la Chine était à la fois le premier pays destinataire des exportations et le premier pays fournisseur des importations béninoises. La Chine comptait pour 44.2 pour cent des exportations et

39.1 pour cent des importations du Bénin. La France est le second partenaire commercial du pays ainsi que le premier donneur bilatéral.

Le Bénin exporte essentiellement du coton et des produits textiles, qui comptent pour 72 pour cent des recettes en devises, ainsi que des produits de réexportation. En contrepartie, il importe des produits alimentaires (31.2 pour cent des importations totales en 2005) ainsi que des produits pétroliers (14.7 pour cent des importations totales en 2005). Les flux de marchandises sont cependant difficiles à estimer en raison de nombreux trafics illégaux avec le Nigeria. La

libéralisation commerciale est considérablement plus avancée au Bénin qu'au Nigeria où des tarifs élevés et des barrières protectionnistes sur les importations sont appliqués. En conséquence, il existe une forte incitation à passer des marchandises en contrebande entre le Nigeria et le Bénin. À titre d'exemple, le port de Cotonou est le principal port de transit des véhicules d'occasion en Afrique de l'Ouest. La majorité des véhicules est destinée au Nigeria bien qu'ils ne soient pas déclarés comme tels quand ils arrivent au Bénin. En contrepartie, le Bénin importe clandestinement la plupart des produits pétroliers du Nigeria où les prix sont fortement subventionnés.

Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Balance commerciale	-6.4	-7.8	-6.8	-6.7	-6.5	-5.9	-6.1
Exportations de biens (f.o.b.)	16.9	15.2	14.0	13.1	13.6	13.9	14.0
Importations de biens (f.o.b.)	23.3	23.0	20.8	19.8	20.1	19.8	20.1
Services	-2.0	-2.3	-1.8	-1.3	-1.2	-0.9	-1.1
Revenu des facteurs	-0.5	-1.1	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-1.0
Transferts courants	3.6	1.9	2.3	4.5	4.2	3.5	3.5
Solde des comptes courants	-5.4	-9.3	-7.1	-4.5	-4.4	-4.2	-4.6

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

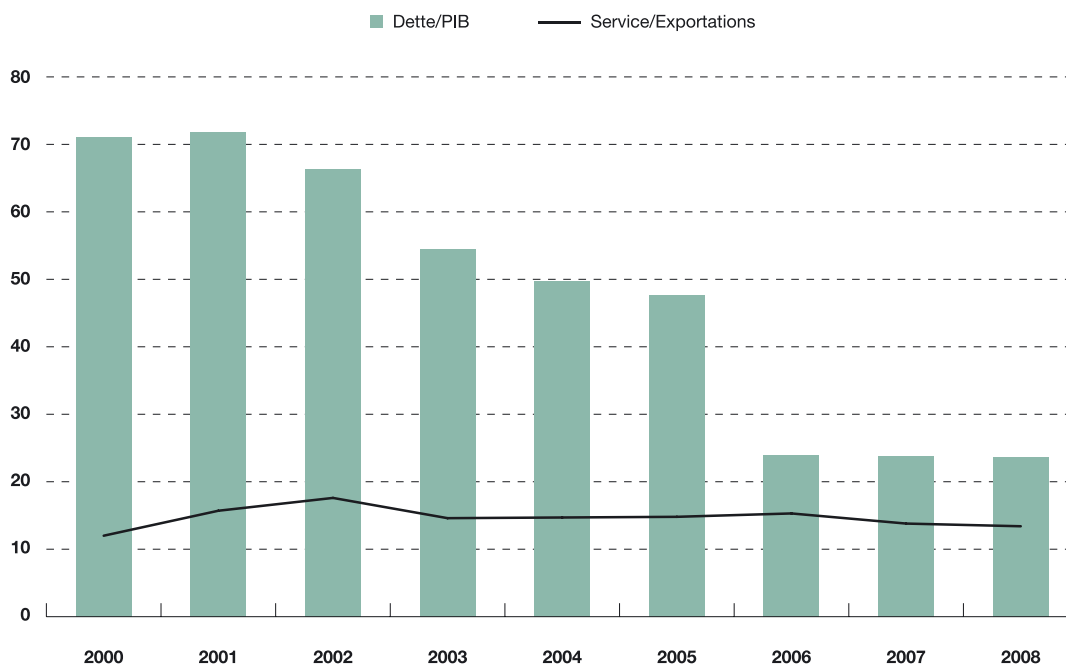
<http://dx.doi.org/10.1787/107676382166>

En 2006, suite au repli de la production, les exportations de coton ont diminué d'environ 25 pour cent. Cette baisse a néanmoins été compensée par de meilleures performances concernant les exportations de noix d'anacarde et des produits de réexportation. Au total, la part des exportations officielles dans le PIB a légèrement augmenté, passant de 13.1 pour cent en 2005 à 13.6 pour cent en 2006. Elle est estimée en hausse, à 13.9 pour cent en 2007 et à 14 pour cent en 2008, à condition d'une reprise des exportations de coton. Quant aux importations, elles ont augmenté leur part dans le PIB entre 2005 (19.8 pour cent) et 2006 (20.1 pour cent) sous le poids de la facture pétrolière, et elles devraient se maintenir aux alentours de 20 pour cent du PIB dans les années à venir. Au total, le déficit commercial se contracte sur la période 2002-07. Il était de 6.5 pour cent en 2006, contre 6.7 pour cent en 2005, et il devrait encore diminuer à 5.9 pour cent en 2007. Essentiellement lié à la contraction du

déficit commercial, le déficit de la balance courante est en constante diminution sur la période 2003-07. De 4.5 pour cent en 2005 à 4.4 pour cent en 2006, il devrait être de 4.2 pour cent et de 4.6 pour cent respectivement, en 2007 et en 2008. Concernant le compte de capital, les investissements directs étrangers ont enregistré de faibles montants, de seulement 21 millions de dollars en 2005 contre 64 millions de dollars en 2004. Malgré la stabilité politique, la mauvaise gouvernance et l'incertitude qui pèse sur les deux principales activités économiques (aléas climatiques dans le secteur du coton et relations avec le Nigeria pour les réexportations) n'incitent pas les investisseurs à placer leur fonds au Bénin.

En mars 2003, le Bénin a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) et a bénéficié d'un allègement de dette total de 460 millions de dollars. Le Bénin a aussi récemment

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

<http://dx.doi.org/10.1787/488117506462>

profité de l'IADM (initiative d'allègement de la dette multilatérale) pour un montant total de plus de 1.14 milliard de dollars. Le FMI a annulé 62.6 millions de dollars; la Banque mondiale 710 millions de dollars, et la Banque africaine de développement 368 millions de dollars.

Ainsi, le ratio de la dette publique extérieure ne représentait plus que 23.9 pour cent du PIB en 2006 contre 47.7 pour cent l'année précédente. Le service de la dette équivalait à 15.3 pour cent des exportations de biens et de services en 2006, contre 14.8 pour cent en 2005. Les deux ratios devraient continuer à diminuer en 2007 et 2008.

Questions structurelles

Développements récents

Le Bénin offre des atouts non négligeables pour le développement du secteur privé : la stabilité politique,

l'existence d'un secteur bancaire commercial viable et la disponibilité d'une infrastructure portuaire et aéroportuaire. La position géographique du Bénin lui permet aussi de jouer le rôle de porte d'entrée et de transit privilégié vers les pays de l'*hinterland* (Niger, Burkina Faso) et le Nigeria. Le secteur privé béninois a su très tôt tirer profit de cette opportunité et affirmer cette vocation de plateforme de l'économie régionale.

Au niveau du programme de réformes structurelles, les autorités se sont engagées à s'attaquer aux secteurs du coton, de l'électricité et des télécommunications et à la gestion du PAC (le port autonome de Cotonou). Cependant, les réformes avancent lentement et les privatisations sont hésitantes. Par exemple, en mars 2006, la privatisation de la Sonapra a été reportée à 2007. Quant aux privatisations de Bénin Télécoms et de la SBEE (Société béninoise d'électricité et d'eau), elles ont été repoussées à 2008/09. Par ailleurs, depuis sa privatisation en 1999, la Sonacop (Société nationale de commercialisation des produits pétroliers) connaît des problèmes de fonctionnement et de gouvernance. Pour

faire face aux besoins en produits pétroliers, les Béninois ont recours au marché parallèle. En mars 2006, environ 75 pour cent de la demande étaient couverts par les importations illégales en provenance du Nigeria, à des prix inférieurs à ceux du marché officiel. Cependant l'État, qui détenait 45 pour cent de la Sonacop, a décidé de récupérer le contrôle de la société de façon à prendre en main les difficultés d'approvisionnement en pétrole et de préparer une privatisation mieux réussie.

Dans le secteur de l'énergie, en 2006, le pays a connu des perturbations au niveau de la distribution d'électricité et les Béninois ont fait face à de nombreuses coupures de courant. L'électricité est importée du Ghana et de la Côte d'Ivoire par la CEB (Communauté électrique du Bénin) qui connaît des problèmes de trésorerie. En plus de ces difficultés, depuis mai 2006 les fournisseurs ont réduit leur offre de 43 pour cent en raison des faibles niveaux d'eau dans les principaux barrages, de problèmes d'approvisionnement en gaz en Côte d'Ivoire, et de l'impact négatif du renchérissement du pétrole sur la production d'électricité. Cependant, le projet d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest devrait améliorer la distribution d'énergie avec la mise en place d'ici 2007 d'une ligne électrique haute tension longeant la côte et reliant les compagnies du Togo/Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Nigeria. Cette ligne pourrait devenir un véritable réseau électrique régional d'ici 2020. Cette première phase d'intégration sera également complétée par la construction d'un gazoduc ouest-africain permettant au Ghana, au Togo et au Bénin d'être approvisionnés en gaz par le Nigeria.

Au niveau du climat des affaires, l'indice de perception de la corruption 2006 de *Transparency International* indique que le pays a régressé dans son classement, passant de la 88^e place (sur 159 pays en 2005) à la 121^e place (sur 163 pays en 2006). La promotion de la gouvernance est un des axes stratégiques du DSRP (document de stratégie pour la réduction de la pauvreté). En outre, le nouveau président a annoncé qu'il faisait sa priorité de lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance. Dans cette optique, de nombreux audits financiers ont été effectués dans les différents ministères et les administrations. Ils ont révélé

que la corruption était très étendue et ils ont été suivis par des sanctions, lançant ainsi un signal fort de la détermination des autorités à lutter contre ce fléau. En 2006, deux anciens directeurs et plusieurs employés de sociétés publiques ont ainsi été arrêtés pour détournement de fonds.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Les ressources en eau du Bénin sont importantes mais inégalement réparties sur l'ensemble du territoire. Elles se situent surtout au sud et le déficit touche essentiellement le centre et le nord du pays. En effet, le Bénin enregistre une pluviométrie moyenne annuelle de 800 millimètres au nord et de 1 500 millimètres au sud. Le potentiel des cours d'eau ainsi que les lacs et lagunes qui constituent des réservoirs importants se trouvent surtout au sud. Quant aux eaux souterraines, le bassin sédimentaire côtier, qui représente 10 pour cent de la superficie totale du pays, détient environ 32 pour cent des réserves potentielles.

Le niveau d'exploitation des ressources est encore faible et la mobilisation des eaux souterraines, dans la zone du socle où les débits des forages sont faibles, est difficile. Au total, une forte pression s'exerce sur les ressources exploitées en eau tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique. En zone urbaine, la Soneb (Société nationale des eaux du Bénin) est une entreprise publique autonome, chargée de l'alimentation en eau potable. En zone rurale, il s'agit de la DGH (Direction générale de l'Hydraulique), mais cette dernière s'occupe surtout des projets d'infrastructures puisque la gestion est à la charge des municipalités et des associations de consommateurs. Dans le secteur de l'assainissement, aussi bien en milieu urbain que rural, la DHAB (Direction de l'hygiène et de l'assainissement de base), sous tutelle du ministère de la Santé, se partage la responsabilité du secteur avec la Soneb, les communautés ainsi que certains départements du ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, et du ministère des Travaux publics et des Transport. Les autorités du Bénin sont

réticentes à privatiser le secteur de l'eau car elles le considèrent comme étant certes un secteur marchand mais surtout d'utilité publique. Les impératifs d'ordre social ont pris le pas sur les considérations de rentabilité purement financière du secteur.

Les chiffres de 2004 donnent un taux de couverture de 48 pour cent de la population totale pour l'accès à l'eau potable (37 pour cent en 1990) et de 40 pour cent pour l'accès à l'assainissement (14 pour cent en 1990). Ainsi, la cible des OMD pourrait être atteinte d'ici 2015 si les flux financiers actuels se poursuivent et que le pays continue à augmenter ses taux de couverture selon la tendance actuelle. Il s'agirait d'atteindre le chiffre de 68 pour cent de la population pour l'accès à l'eau potable et de 51 pour cent pour l'assainissement d'ici 2015. Les besoins de financement pour cette réalisation sont estimés à 26.8 millions de dollars par an dans le secteur de l'eau et à 18.7 millions de dollars par an pour l'assainissement. D'importants progrès ont notamment été effectués en milieu rural pour l'accès à l'assainissement et, dans une moindre mesure, pour l'accès à l'eau. En effet, alors que 2 pour cent de la population rurale avaient accès à l'assainissement en 1990, le taux a atteint 19 pour cent en 2004. Pour l'eau, il est passé de 35 pour cent en 1990 à 41 pour cent en 2004. Néanmoins, dans beaucoup de villages, les habitants s'approvisionnent encore à partir d'eaux de surface polluées.

En 2004, le taux d'accès de la population urbaine à l'eau potable était estimé à 57 pour cent. Cependant, la consommation en eau potable des populations se concentre dans les quatre grandes villes du pays (Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Abomey/Bohicon) qui utilisent à elles seules environ 80 pour cent de l'eau distribuée en milieu urbain. Dans les autres villes, le taux de desserte des populations est encore assez bas, bien que variable selon les localités, et beaucoup de citadins ont recours aux sources alternatives d'approvisionnement en eau (puits, rivières, marigots, citernes).

Dans le secteur de l'assainissement, la situation est plus critique. Le taux d'évacuation des eaux usées est estimé à 0.2 pour cent pour l'ensemble du pays.

Autrement dit, l'assainissement autonome est le mode le plus répandu pour les eaux usées. Cependant, les eaux rejetées dans la nature polluent l'environnement et les nappes phréatiques et elles constituent des gîtes larvaires de moustiques et d'autres vecteurs de maladies. La situation est surtout préoccupante à Cotonou compte tenu de la forte densité de population, de la nature très hydromorphe du sol et de la faible profondeur de la nappe phréatique (de 0.5 à 3 mètres du sol). Quant à la gestion des excréta, la situation est très difficile, surtout dans les villes secondaires. Seules les principales villes (Cotonou, Abomey-Calavi, Porto-Novo, Parakou, etc.) disposent d'un réseau d'égouts et affichent un taux de couverture supérieur à 60 pour cent. De façon générale, le taux d'accès à un dispositif adéquat d'évacuation des excréta était estimé à 32.1 pour cent en 2001 (61.6 pour cent en milieu urbain et 14 pour cent en milieu rural).

Dans les petites villes et en milieu rural, une stratégie nationale a été mise en place dès les années 1990. L'essentiel des interventions s'inscrit dans le cadre du Programme d'assistance au développement du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement en milieu Rural (PADEAR). Ce programme bénéficie de l'appui de plusieurs bailleurs de fonds qui constitueront certainement la principale source de financement dans les années à venir.

Au niveau national, les diverses institutions en charge du suivi, de l'exploitation, de la protection des ressources, de la distribution et de la prévention des risques liés à l'eau, n'ont pas toujours collaboré suffisamment entre elles. Ainsi, les politiques et les stratégies sous-sectorielles n'ont pas eu de cohérence d'ensemble. Récemment, le pays s'est engagé dans un ambitieux processus de réformes dans le cadre de la GIRE (Gestion intégrée des ressources en eau). La GIRE comprend la mise à jour du code de l'eau, la création d'une unité de coordination du secteur ainsi que du Conseil supérieur de l'eau, chargé de rédiger la stratégie nationale du secteur et d'établir quatre agences intercommunales, réparties sur l'étendue du territoire. Auparavant, le Bénin disposait d'une série de textes relatifs à la gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement qui souvent ne répondait plus à la

réalité. Par exemple, le code de l'eau avait été promulgué par une loi de septembre 1987 mais n'avait jamais eu de décrets d'application. Ainsi, la vaste réforme récente des textes relatifs à l'eau devrait prendre en compte les questions liées, la décentralisation et la déconcentration, la gestion intégrée des ressources, les procédures de passation de marchés et le renforcement du rôle des femmes et du secteur privé.

Les contraintes les plus importantes au développement des secteurs de l'eau et de l'assainissement comprennent le vieillissement des systèmes d'eau potable, le volume grandissant des travaux de réhabilitation à effectuer, et surtout les coûts élevés des équipements d'eau et d'assainissement. De plus, la lourdeur des procédures d'acquisitions de biens, travaux et services sont un véritable goulot d'étranglement pour la mise en œuvre des projets. Un des défis les plus importants en milieu urbain est la facturation et le financement de la Soneb. Le système tarifaire appliqué à la consommation d'eau n'est pas approprié car les prix de vente pratiqués ne couvrent pas les coûts réels de production et de distribution. Il repose sur une péréquation nationale qui permet d'assurer la continuité de l'approvisionnement en eau potable dans les petites localités, avec deux tranches tarifaires. La mise en place d'une tarification économique paraît indispensable pour assurer la viabilité économique de la gestion de la Soneb.

Contexte politique et développement des ressources humaines

Au niveau politique, le pays est stable depuis de nombreuses années. Le Bénin est l'un des premiers pays d'Afrique à avoir installé un régime politique de démocratie libérale à séparation des pouvoirs et le multipartisme intégral. La liberté d'expression est effective à travers une presse plurielle qui contribue à l'animation des débats sur toutes les questions de développement socio-économique. En mars 2006, l'élection présidentielle, remportée par le candidat indépendant Boni Yayi, a changé la donne politique puisque les partis traditionnels se sont affaiblis et que

leurs principaux leaders ont été exclus de la formation du nouveau gouvernement. Le pays prépare désormais les élections législatives de 2007 et les élections communales de 2008. L'élection des députés devrait permettre de faire le point sur l'influence des différents partis.

Un nouveau DSRP (document de stratégie pour la réduction de la pauvreté) devrait couvrir la période 2006-09 car le DSRP précédent s'est terminé en 2005. Cependant, les retards enregistrés dans sa préparation devraient entraîner des délais correspondants dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Il semble très improbable que le pays atteigne d'autres OMD (objectifs du Millénaire pour le développement) que celui ayant trait à l'eau et l'assainissement. Cependant, des progrès considérables ont récemment été enregistrés et les bailleurs ont dégagés d'importantes ressources. En octobre 2006, un don de 307 millions de dollars (7 pour cent du PIB) a été accordé au Bénin par le Compte du défi du Millénaire pour les projets d'éducation, de santé et d'infrastructures, et il devrait être décaissé sur une période de cinq années.

Près de 28.5 pour cent de la population béninoise vivait en dessous du seuil nationale de pauvreté en 2002 (contre 29.6 pour cent en 1999/2000). Si le taux moyen a baissé, les inégalités entre les pauvres se seraient accentuées de 1999 à 2002 du fait de l'aggravation de la sévérité de la pauvreté en milieu urbain. Cependant, de façon générale, la pauvreté monétaire était plus importante en milieu rural (31.6 pour cent en 2002) qu'en milieu urbain (23.6 pour cent en 2002). Environ 15 pour cent de la population béninoise souffrait de la faim sur la période 2000-02.

Dans le secteur social, des années de sous-investissement ont conduit à des systèmes éducatif et de santé totalement inefficaces. L'indice de développement humain 2006 classait le pays 163^e sur un total de 177. Un des défis à relever est l'importance de la pression démographique puisque le taux de fertilité par femme était encore de 5.6 enfants en 2005 et que la population s'est accrue de 3.2 pour cent par an pendant la période 2000-05. Ainsi, plus de 44 pour cent de la population aurait moins de 15 ans. L'espérance

de vie s'établissait à 53 ans pour les hommes et à 54.5 ans pour les femmes sur la période 2000-05.

Dans le secteur de la santé, les années de laxisme se sont traduites par des indicateurs peu performants. Les conditions déplorables socio-environnementales et hygiéniques de vie sont à la base de nombreuses affections et épidémies. Selon les données du système national d'information sanitaire, les cinq principales affections relevées en 2002 étaient le paludisme (37 pour cent), les infections respiratoires aiguës (16 pour cent), les affections gastro-intestinales (8 pour cent), les maladies diarrhéiques (6 pour cent) et les traumatismes (6 pour cent). S'agissant des maladies transmissibles, le programme élargi de vaccination a enregistré de bonnes performances, réduisant ainsi la mortalité infantile. En effet, les taux de couverture vaccinale en 2003 des enfants de moins de 5 ans étaient de 99 pour cent contre la tuberculose et de 83 pour cent contre la rougeole. Malgré ces succès, le taux de mortalité infantile était de 100.6 pour mille en 2005. Par ailleurs, fin 2003, environ 62 000 adultes étaient infectés par le VIH/Sida, dont plus de 56 pour cent de femmes. Le taux de prévalence des adultes était de 1.9 pour cent mais l'épidémie affiche des taux de croissance inquiétants. Environ 34 000 enfants avaient perdu au moins l'un de ses parents à cause de la maladie.

En 2002, le Bénin a adopté la Politique nationale de promotion de la femme, et de nombreuses associations non gouvernementales féminines ont vu le jour depuis. Le code de la famille a été mis en conformité avec la Constitution en 2003. Il consacre l'égalité entre l'homme et la femme, interdit les mutilations génitales et ne reconnaît pas la polygamie. Ce code autorise également la femme à détenir des moyens de production. Au titre des mesures supplémentaires prises en faveur de l'égalité des genres figure également la suppression des frais de scolarité pour les filles. Cependant, la réalité quotidienne reste caractérisée par une certaine marginalisation de la population féminine béninoise. Près de 97 pour cent des femmes actives opèrent dans le secteur informel, en majorité dans le milieu rural. Par ailleurs, le taux d'analphabétisme des femmes se montait à 71.6 pour cent en 2005, contre 41.2 pour cent pour les hommes.

Le Bénin est d'autre part reconnu comme la plaque tournante d'un trafic d'enfants. Du fait de la persistance de la pauvreté, des parents démunis confient, moyennant des sommes allant de 10 000 à 20 000 francs CFA (15 à 30 euros), leurs enfants à des « passeurs » censés prendre en charge leur éducation. Selon des rapports de l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance), ces enfants sont ensuite vendus à de grandes exploitations agricoles, notamment dans des plantations de cacao et de canne à sucre au Cameroun, au Gabon, en Côte d'Ivoire et au Nigeria, pour des sommes dix fois supérieures.

Dans le domaine de l'éducation, des progrès importants ont été enregistrés à tous les niveaux du système éducatif grâce aux efforts consentis par les autorités et aux opportunités de financements rendues possibles par la procédure accélérée de l'initiative EPT (Éducation pour tous). Il s'agit d'atteindre la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015. Dans l'enseignement primaire, le taux net de scolarisation est passé de 45 pour cent en 1990/91 à 58 pour cent (47 pour cent pour les filles) en 2002/03. Le Bénin est donc encore loin de la scolarisation universelle et doit faire des efforts soutenus en ce qui concerne l'éducation des filles. De plus, le rendement interne de l'enseignement primaire reste faible en raison des taux élevés de redoublement (23.6 pour cent en 2003) et d'abandons (13.5 pour cent en 2003). Sur 100 enfants qui entrent en première année de primaire, seulement 68 accèdent à la cinquième année. Dans l'enseignement secondaire, le taux net de scolarisation était de 20 pour cent en 2002/03 (13 pour cent pour les filles). L'indice de parité par genre, qui tend vers un lorsque la parité est respectée, est passé de 0.42 en 1997 à 0.48 en 2002/03, indiquant ainsi une légère réduction de l'écart entre garçons et filles. Etant donné le mauvais fonctionnement et l'insuffisance des établissements publics, l'accroissement des effectifs dans l'enseignement privé est très important (d'environ 12 000 élèves en 2001 à plus de 50 000 en 2003).